



Ce règlement définit les modalités d'attribution, d'utilisation et d'entretien des minibus du club de foot de l'US TREGUNC, dédiés aux déplacements de nos équipes.



Caractéristiques des minibus

Minibus N° 1 immatriculé : EB 353 WD (29) Grand life Renault Gris foncé 9 places assises y compris le chauffeur Type de moteur : DIESEL	Minibus N° 2 immatriculé : EB 277 NH (29) Grand life Renault Gris foncé 9 places assises y compris le chauffeur Type de moteur : DIESEL
--	--

Modalité d'attribution des minibus

Pour les rencontres officielles (championnat et coupe), l'attribution des minibus se fait selon un critère unique, celui de la distance du déplacement.

Deux minibus maximum par équipe (à condition d'avoir au moins un chauffeur licencié au club pour conduire chaque minibus).

Un planning prévisionnel d'utilisation des minibus validé par le coordinateur technique sera affiché chaque début de mois au secrétariat et mis en ligne sur le site internet du club.

Conditions d'utilisation des minibus

- ✚ Le ou les conducteurs désignés :
 - sont titulaires d'une licence au club de football de l'US TREGUNC.
 - sont titulaires du permis de conduire valide depuis 3 ans au minimum.
 - s'engagent à ne pas consommer d'alcool, ou de produits illicites, pendant la période d'emprunt du minibus.
- ✚ Il est formellement interdit d'utiliser un minibus avec plus de huit personnes à bord, en plus du conducteur.
- ✚ Le conducteur devra d'ailleurs s'assurer que tous les passagers ont mis les ceintures de sécurité.
- ✚ En cas de transport de mineurs, ne pas oublier d'apposer le panneau jaune «transport d'enfants».
- ✚ Toute infraction au code de la route, qui ne relèverait pas de l'état général du véhicule, est de la responsabilité du conducteur, lequel s'engage à fournir tous renseignements utiles au club pour compléter l'avis de contravention qui serait adressé. Il s'engage également à s'acquitter du montant de ou des contraventions dont il serait l'auteur.
- ✚ Avant chaque départ et à l'arrivée, le conducteur doit remplir le carnet de bord (kilométrage aller, kilométrage retour, destination, etc..).
- ✚ Toute anomalie au bon fonctionnement du véhicule doit être signalée à l'aide du carnet de bord du véhicule; en cas d'anomalie importante ou pouvant mettre en jeu la sécurité, elle devra en plus être signalée immédiatement au secrétariat du club ou à un membre du Comité Directeur.
- ✚ En cas d'accident, un membre du Comité Directeur doit être prévenu dans les meilleurs délais et un constat régularisé.
- ✚ Le véhicule doit être remis sur son lieu de stationnement après utilisation, il ne peut stationner chez un particulier sans autorisation préalable du club.
- ✚ Les clés du véhicule doivent être restituées à l'issue du déplacement dans l'endroit prévu à cet effet.
- ✚ Le véhicule doit être rendu dans un bon état de propreté (pas de déchets au sol type bouteilles, papiers, détritux, etc.). Le conducteur est garant de cette propreté.
- ✚ Il est interdit de fumer dans les minibus.

Gestion de l'essence du véhicule

- + Nature du carburant : Diesel
- + Un compte « US TREGUNC » est mis en place à la station TOTAL de Kerviniou, 209 Route de Trégunc à CONCARNEAU
- + Téléphone : 02.98.97.11.11
- + Horaires d'ouverture :
 - o Lundi au Vendredi : 07:00 - 20:00
 - o Weekend : 07:00 - 20:00
 - o Jours Fériés : Fermé
- + Le conducteur devra systématiquement remplir le carnet de bord du véhicule en précisant :
 - o Date
 - o Nom du conducteur
 - o Kilométrage
 - o Montant de la facture eu euros

Dans le cas où le plein d'essence est réalisé dans une autre station, le conducteur règle par ses propres moyens et demande une facture en précisant « Pour le compte de l'US TREGUNC en indiquant l'immatriculation du véhicule ». Cette facture sera à adresser au trésorier qui lui remettra le chèque de remboursement correspondant.

Modalités d'entretien des minibus

David COZIC, membre du bureau, est chargé de suivre l'état général des minibus.

L'entretien normal des minibus est réalisé par le garage RENAULT, 9 rue de Penanguer à CONCARNEAU.

- + Vidanges
- + Contrôles visuels des véhicules (pressions des pneus, balais essuie glaces, etc...)
- + Nettoyage extérieur
- + Contrôle technique
- + Eventuelles réparations

Assurance des minibus

MMA - Assurance LE GUENNEC DITIERE - 10 RUE DE CONCARNEAU - 29930 PONT AVEN - 02 98 06 02 97

Prêt des minibus

Le comité directeur décide de ne pas prêter ou louer les minibus. Ceux-ci sont exclusivement dédiés aux équipes de football du club.

Règlement validé le par le comité directeur le 01 septembre 2016